



ÉCOLE DE L'AIR

COMMUNIQUÉ

relatif à la réunion extraordinaire du comité technique de l'École de l'air siégeant en formation SST du 10 novembre 2020.

Une réunion extraordinaire du comité technique de l'École de l'air s'est déroulée le 10 novembre 2020, à 14H15, afin de faire un point sur la situation de l'École dans le contexte d'aggravation de la crise sanitaire actuel. Les mesures adoptées au sein de l'École depuis fin octobre s'inscrivent dans le cadre des directives données par le ministère des armées, avec un triple objectif :

- Garantir la continuité du service public.
- Protéger les agents dans l'exercice de leur mission.
- Participer à la démarche nationale de prévention du risque d'infection.

Ont été abordés les points suivants :

- **Adaptation de l'organisation du travail au sein de l'EA :**

Les mesures mises en place en octobre ont été adaptées par rapport à la première période de confinement, l'objectif demeurant de concilier la préservation de la scolarité et la protection des cadres et élèves :

- Confinement des OSC, EFC1 et EFC 2 sur base ; EFC 3 à domicile (hors activités ne pouvant être exercées en télé-activité).
- Enseignement à distance (EAD) généralisé des enseignements académiques, hors certains TP/TD ou contrôles. Formation aéronautique maintenue en présentiel. Télé-activité partielle pour la formation militaire. Protocole sanitaire renforcé pour toutes les actions de formation maintenues en présentiel, avec des groupes limités d'élèves.
- Télétravail : règle pour les activités qui le permettent, avec un dispositif adapté à chaque service. Vigilance demandée aux managers pour éviter, dans le cadre du télétravail, les situations d'isolement ou des amplitudes de travail trop importantes.
- Application d'un protocole sanitaire strict pour toutes les activités ne pouvant être assurées en télétravail et nécessitant une présence sur site.
- Étude en cours pour mise en place de classes dédiées.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade



ÉCOLE DE L'AIR

- **Situation administrative du personnel civil :**

Application de la note n°0001D20020932 ARM/SGA/DRH-MD/SR-RH/SRP/NP du 30/10/2020 : le personnel exerce son activité soit en télétravail, soit en présentiel.

Le positionnement en autorisation spéciale d'absence est limité à des situations particulières lorsque l'organisation du télétravail est impossible.

- **Mesures sanitaires :**

- Masques : reconstitution des stocks avec des masques jetables.
- Approvisionnement nominal pour le moment en gel hydroalcoolique, distributeurs et lingettes bactéricides.
- Lavage des mains : demande en cours pour éviter les ruptures de serviettes en papier dans les sanitaires.
- Respect impératif des « gestes barrière », notamment l'aération régulière des locaux.

Sont joints au présent communiqué, pour information de tous :

- *Un extrait du guide de la DRH-MD sur la gestion des risques liés au télétravail dans le cadre de la crise sanitaire.*
- *Une infographie concernant la conduite à tenir en cas de symptômes COVID-19.*

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

